9 Comment sont calculés et pris en compte les frais d'utilisation de ma carte Rémunération ?

Les frais liés à l'utilisation sont prélevés directement sur le solde disponible de votre carte.

Exemple : s'il vous reste 100 € sur votre carte, vous ne pourrez pas les retirer intégralement à un DAB car une commission de 1 € est appliquée sur chaque retrait d'argent. Votre solde disponible est donc de 99 € (= 100 € - 1 €) et vous pouvez retirer jusqu'à 90 € à un DAB (les distributeurs n'ayant pas de billets inférieurs à 10 €). N'oubliez pas que vous pouvez toujours utiliser votre carte en paiement quand vous le souhaitez, même pour des achats de petit montant.

En résumé, voici 2 exemples simples pour tout comprendre :

- Si le solde de votre carte = 101 € (ou supérieur, jusqu'à 110 €), vous pourrez retirer 100 € maximum à un distributeur de billets ;
- Si le solde de votre carte = 100 € (ou inférieur, jusqu'à 91 €), vous pourrez retirer 90 € maximum à un distributeur de billets.

---

10 Conseils d'utilisation

Voici quelques conseils pratiques pour profiter au mieux et en toute sécurité de votre carte Rémunération :

- Avant chaque utilisation de votre carte Rémunération, vérifiez toujours que son solde est suffisant. En effet, la carte Rémunération est ce qu'on appelle une carte à « autorisation systématique », c'est-à-dire qu'à chaque paiement ou retrait, une autorisation est demandée pour vérifier que le montant de l'achat ou du retrait est bien disponible sur la carte. Si ce n'est pas le cas, votre paiement ou votre retrait sera refusé.
- Vous pouvez dépenser le montant chargé sur votre carte tant que la validité n'a pas expiré, même si vous quittez l'entreprise qui vous l'a remise. La carte ne sera plus chargée par l'entreprise, mais vous pourrez toujours retirer de l'argent à un DAB ou payer chez un commerçant jusqu'à épuisement du solde.
- Utilisation de la carte dans les distributeurs automatiques de carburant et dans certains automates particuliers (location DVD, etc.) : le solde de votre carte pourra être débité provisoirement d'un montant supérieur à la valeur réelle de la transaction. Le montant disponible sur votre carte (celui qui vous sera communiqué si vous consultez votre solde) sera temporairement inférieur au montant réel. Cette situation dure en général 48 h. Après ce délai, le montant disponible sur la carte revient à son niveau réel.

Nous vous souhaitons une bonne utilisation de votre carte Rémunération.

Service carte Rémunération
Natixis
BP 4
75060 Paris Cedex 02 France

Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 4 653 020 308,80 euros
542 044 524 RCS Paris
TVA : FR 73 542 044 524

carte Rémunération

MODE D'EMPLOI

1 A quoi servent le code confidentiel et le mot de passe multimédia de ma carte Rémunération ?

Important: ces 2 codes sont strictement confidentiels. Vous ne devez donc les communiquer à personne, même si quelqu'un vous le demande.

■ Code confidentiel: c'est le **code à 4 chiffres** que vous avez reçu par courrier sécurisé à votre domicile. Il faudra le composer pour utiliser votre carte lors de vos retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et pour tous vos paiements chez les commerçants en France.
■ Mot de passe multimédia: c'est le **code à 6 chiffres** qui figure sur ce même courrier sécurisé. Il sert à vous connecter au serveur vocal et au site Internet pour consulter votre solde et vos opérations.

---

2 Comment activer ma carte Rémunération avant la 1re utilisation ?

Vous avez le choix entre 3 moyens pour activer votre carte:
■ Le plus simple et le plus pratique : dès votre 1er retrait d'argent à un distributeur de billets (DAB), votre carte sera active et utilisable en paiement.
■ Internet: munissez-vous de votre numéro de carte (à 16 chiffres) et de votre mot de passe multimédia (à 6 chiffres) pour vous connecter sur le site Internet dédié à votre carte Rémunération: https://my.prepaid-anywhere.fr

Un conseil: enregistrez l'adresse de ce site dans vos favoris Internet pour y accéder plus rapidement lors de vos prochaines connexions.
■ Téléphone: munissez-vous également de votre numéro de carte et de votre mot de passe multimédia pour vous identifier sur le serveur vocal dédié à votre carte Rémunération.

Reportez-vous au paragraphe 5 (« Comment savoir ce qu'il me reste sur ma carte Rémunération et suivre mes dépenses ? ») pour avoir plus de détails.

---

3 Où utiliser ma carte Rémunération ?

Une fois la carte activée, c'est très simple. Vous pouvez l'utiliser:
■ Pour payer un achat chez un commerçant partout en France: il suffit d'insérer votre carte dans le terminal du commerçant et de taper votre code confidentiel à 4 chiffres (encore une fois, ce code est strictement confidentiel et ne doit pas être donné au commerçant).
De nombreux commerçants acceptent la carte dès le premier euro. Vous pouvez donc payer avec votre carte même pour des achats de petit montant.
■ Pour retirer des espèces à un distributeur de billets (DAB): la carte Rémunération est acceptée dans les DAB de toutes les banques françaises. Comme pour un paiement, il suffit d'insérer votre carte dans le DAB, de taper votre code confidentiel à 4 chiffres et de choisir le montant que vous voulez retirer. Rappel: des frais de 1 € vous seront facturés pour chaque retrait effectué (retenus directement sur votre solde disponible).
■ Attention, votre carte Rémunération n'est pas utilisable:
- à l'étranger;
- en vente à distance (paiement sur Internet ou par téléphone);
- dans certains automates (péages d'autoroutes, etc.).

---

4 Ma carte Rémunération est-elle limitée ?

Oui, son utilisation est toujours limitée au montant chargé par votre entreprise. Vous ne pouvez pas payer ou retirer plus que le solde disponible restant sur votre carte.

---

5 Comment savoir ce qu'il me reste sur ma carte Rémunération et suivre mes dépenses ?

Vous avez 2 moyens pour cela:
■ Par Internet: connectez-vous sur le site https://my.prepaid-anywhere.fr puis tapez les 16 chiffres de votre carte Rémunération + votre mot de passe multimédia à 6 chiffres ; vous avez alors accès à toutes les informations relatives à votre carte (solde restant, dernières opérations, etc.).
■ Par téléphone : appelez le serveur vocal carte Rémunération au **0892.01.01.92** (0,34 € TTC/min) et identifiez-vous avec les 16 chiffres de votre carte Rémunération + votre mot de passe multimédia à 6 chiffres.
C'est également sur le site Internet et le serveur vocal que vous pouvez vous rendre pour activer votre carte.

---

6 Que dois-je faire en cas de perte ou de vol de ma carte Rémunération ?

Appelez immédiatement le **01.77.86.24.24** depuis la France (prix d'un appel local) ou le **0033.177.862.424** depuis l'étranger pour mettre votre carte en opposition et la rendre inutilisable. Puis contactez votre entreprise pour demander la fabrication d'une nouvelle carte.

Important: notez votre numéro de carte (les 16 chiffres commençant par 4562) et gardez-le soigneusement dans un endroit sûr; il pourrait vous être utile en cas de perte ou de vol de votre carte pour faire opposition.

N'oubliez pas de faire très attention à votre carte : des frais de 17,50 € peuvent vous être facturés pour la fabrication d'une nouvelle carte (retenus directement sur votre solde disponible).

7 Ma carte Rémunération a-t-elle une durée de vie limitée ?

Oui. La date de fin de validité de votre carte Rémunération est inscrite sur l'avant de votre carte (exemple: 09/10 signifie que votre carte est utilisable jusqu'en septembre 2010).

Quand votre carte Rémunération arrive à échéance, 2 possibilités:
■ Si vous souhaitez encore l'utiliser, contactez l'entreprise qui vous a remis la carte initialement pour demander un renouvellement. Vous recevrez alors une nouvelle carte sur laquelle le solde de l'ancienne sera automatiquement transféré. Le numéro et le code confidentiel de la nouvelle carte restent inchangés.
■ Si vous disposez d'un solde disponible sur votre carte mais que vous ne souhaitez plus l'utiliser, il suffit d'effectuer une demande de remboursement (reportez-vous au paragraphe 8 ci-dessous pour plus d'explications).

Si votre carte Rémunération ne fonctionne plus (problème technique, dysfonctionnement, etc.), contactez également votre entreprise pour demander la refabrication de votre carte. Là encore, des frais de 17,50 € peuvent vous être facturés pour chaque refabrication (retenus directement sur votre solde disponible).

---

8 Que dois-je faire pour récupérer l'argent qu'il me reste sur ma carte Rémunération (après expiration de la carte par exemple) ?

Rappel: votre carte Rémunération est utilisable partout en France, pour payer vos achats chez tous les commerçants ou pour retirer de l'argent dans tous les distributeurs de billets. Vous pouvez donc utiliser la quasi-totalité du solde chargé sur votre carte.
Pour être remboursé du solde restant (après expiration de la validité de la carte notamment), suivez les instructions suivantes:
■ Envoyez le **formulaire de demande de remboursement** signé (que vous trouverez sur le site Internet https://my.prepaid-anywhere.fr ou auprès de votre entreprise) accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) sur lequel le solde restant sera remboursé par virement;
■ Le montant du solde, moins les frais de gestion facturés, vous sera **remboursé par virement exclusivement** dans les 10 jours suivants la réception de votre demande, sur le compte correspondant au RIB fourni avec votre formulaire.

Important :
■ Le RIB fourni doit obligatoirement correspondre à un compte bancaire domicilié en France (comptes étrangers non acceptés);
■ Des frais de gestion de 9 €, correspondant au traitement de votre demande, vous seront facturés et retenus directement sur le solde de votre carte avant remboursement.